

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE
VILLE DE PONT SUR SAMBRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2025

Date de convocation : 25/03/2025
Date d'affichage : 25/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 17 dont 1 pouvoir
Votants : 18

Le onze avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel

Etaient présents : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – M. HERBAUT Jean-Jacques - Mme COCHARD Aurore – Mme CAIL Marie-Béatrice – M. COUTO José – Mme LEGER Roselyne - Mme CHANDELIER Sylvie – M. ANCELET Benoît - Mme GILLOT Séverine – Mme DECOTTE Valérie - Mme VANDY Hélène – M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy – Mme CAVRIL Isabelle

Etaient absents excusés :

M. DELVALLEE Pascal a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien
M. DUPONT Jérôme

Etaient absents :

M. LEMIRE Régis – Mme CRETON Stéphanie – Mme BORGES Perrine – M. DELON Patrick

OBJET : Vote du budget primitif 2025

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025,

Après lecture des crédits budgétaires 2025, au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement,

Après avoir voté le compte administratif 2024 et repris les résultats au budget primitif 2025,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2025 établi comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 832 390.59 €	1 388 364.10 €
Recettes	2 832 390.59 €	1 388 364.10 €

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

Avec 18 VOIX pour

Vote le Budget Primitif 2025 comme établi ci-dessus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS

SIGNE LECTURE FAITE

POUR COPIE CONFORME

A PONT SUR SAMBRE

Le 12 avril 2025

M. DETRAIT - Maire

